



FOIRE BIO GORCY

INFORMATIONS GENERALES 2020

La Cussignière offre un tarif attractif pour les exposants, un accès facile et des parkings proches de la foire pour tout le monde. **Elle tente, dans la mesure du possible, de promouvoir une agriculture bio paysanne.** Gorcey se trouve en France, à proximité de la frontière belge et luxembourgeoise.

NOUVEAU ! La Foire se déroule dans le complexe Bernard Labbé de Gorcey, pour une sécurité renforcée et un meilleur confort, dans une atmosphère conviviale grâce aux bénévoles de « Mieux Vivre », Des places de Parking vous seront attribuées à proximité immédiate.

Mieux Vivre est une association loi 1901, indépendante. Elle agit depuis 25 ans pour la protection de l'environnement et la sensibilisation des consommateurs à une vie saine.

La 25^{ème} Foire Bio de la Cussignière est une manifestation régionale et européenne, qui rassemble, chaque année, plus de 100 exposants et plus de 3000 visiteurs.

**Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des dossiers complets.
Les exposants qui nous sont fidèles sont priés de s'inscrire avant le 1^{er} mai 2020 s'ils veulent bénéficier d'un tarif avantageux et des options choisies.**

Renseignements par téléphone au 03.82.26.83.19 ou sur www.mieuxvivre54.org

Publicité : Une large publicité sera faite sur les médias français, belges et luxembourgeois.

- Nous pouvons insérer un lien vers votre site internet sur notre site www.mieuxvivre54.org
- En contrepartie, vous insérerez notre lien et notre logo sur votre site,
- Vous pouvez aussi commander des billets pour inviter vos clients.

Horaires d'ouverture pour les visiteurs :

- Samedi 17 octobre : de 11h à 19h, Dimanche 18 octobre : de 10h à 18h.

Inscription : L'inscription ne sera validée que lorsque nous aurons reçu les éléments suivants et avant la date limite : **le 1^{er} juin 2020 (voir liste de tarifs)**

- a) Le bulletin d'inscription
- b) Le paiement selon les dispositions 1.13 du règlement
- c) Les certificats requis ainsi que la liste de vos produits et leurs tarifs (voir règlement)
- d) L'attestation d'assurance responsabilité civile

Programme : un programme papier est distribué à chaque visiteur à l'entrée

- Les coordonnées de tous les exposants y figureront
- Vos publicités et annonces sont les bienvenues dans le programme et les médias.

Animations : (entre autres)

- Repas des amis de la foire le samedi soir vers 19h30
- Musique d'ambiance, animation pour les enfants, ateliers divers, conférences.
- Ateliers divers, dont la dégustation commentée des vins de la Foire le dimanche matin

La Foire Bio de la Cussignière est une organisation de l'association MIEUX VIVRE www.mieuxvivre54.org

Siège social : 56, rue Jeanne d'Arc à F-54730 GORCY

Téléphone et fax : + 33 (0)3.82.26.83.19. Courriel : contact@mieuxvivre54.org



Règlement et modalités 2020

Foire Bio GORCY

Le présent règlement concerne la Foire Bio de la Cussignière ici dénommée « foire » dont l'organisation est prise en charge par Mieux-Vivre ici dénommée « organisateur ». Les commerçants, entreprises et associations participants sont ici dénommés « exposants ».

1.1 Accueil : L'accueil des exposants se fait le samedi dès 7h30, (dès 15 h le vendredi pour les exposants qui en font la demande). Le stand doit être installé pour 11h00 (**impérativement**). Plus aucun véhicule ne sera admis dans l'enceinte de la Foire à partir du samedi **10h30**. L'enlèvement du stand commencera le dimanche après 18h et se terminera à 21h. Restauration sur place dès le samedi midi. Par respect des clients et des visiteurs, la vente doit se poursuivre pendant toute la durée d'ouverture officielle de la Foire.

1.2 Emplacement : L'emplacement de l'exposant est loué nu et attribué **dans l'ordre des inscriptions**. Sauf accord préalable lors de l'inscription, l'organisateur ne fournit aucun matériel à l'exposant (voir liste de prix pour le prêt de matériel). L'exposant peut demander un angle qui est fourni **dans la mesure du possible** et au tarif en vigueur.

1.3 Stand : Deux personnes par jour et par stand et un stand par exposant sont admis. Pour la bonne marche de la foire, l'organisateur fournit un badge individuel à l'exposant. Le port de ce badge est obligatoire. Prévoir une bâche pour la nuit.

1.4 Eclairage et électricité : Dans le cadre du respect des engagements de l'organisateur en matière d'environnement, l'éclairage des stands doit être limité à 200 watts (voir liste de prix pour les dépassements). L'exposant veillera à ne pas utiliser de lampes « halogènes » et privilégiera l'usage de lampes « fluo compactes » ou LED.

1.5 L'exposant doit prévoir des rallonges et multiprises pour son alimentation électrique. Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'intervenir sur les coffrets électriques. **Les rouleaux de fil doivent être déroulés entièrement**

1.6 Produits comestibles, HE et vêtements en coton : Les produits exposés devront avoir reçu de préférence une mention de type Nature et Progrès ou Déméter, à défaut, la mention AB confirmée par un organisme de contrôle agréé. Il est obligatoire de joindre à l'inscription les photocopies des engagements ou des licences en AB ainsi que le dernier certificat de contrôle.

1.7 Produits de vie saine : Les produits exposés ne devront contenir aucun composant toxique ni synthétique.

1.8 Cosmétique : Un label Nature et Progrès, Cosmebio ou BDIH est exigé. Joindre le certificat.

1.9 Hygiène : En accord avec l'alinéa 9 de l'article 125-1 du Journal Officiel du 13.06.86, l'accès des animaux, notamment des chiens est interdit, à l'exception des chiens guides de personnes malvoyantes.

1.10 Vente : **Seuls les produits mentionnés sur le bulletin d'inscription seront admis à la vente**, après accord de l'organisateur.

1.11 Billetterie : L'exposant peut acheter, auprès de l'organisateur, au tarif en vigueur, des billets d'entrée pour ses propres clients. Le logo de l'exposant pourra figurer sur ces billets.

1.12 Sécurité : L'organisateur met tout en œuvre pour assurer la sécurité du site. La surveillance de la foire par une société agréée est assurée aux heures d'ouverture. La nuit, le site est placé sous video-surveillance..

1.13 Inscription : L'inscription s'effectue par courrier, accompagnée de son règlement au moyen du bulletin d'inscription avant le 1^{er} juin 2020. **Tout bulletin incomplet sera refusé** et les informations devront être exactes. Les associations « loi 1901 » devront fournir leurs statuts. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription. Aucune confirmation d'inscription ne sera envoyée. Les exposants doivent être titulaires d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les risques liés à ce genre de manifestation.

1.14 Paiement : Le règlement et l'inscription doivent être effectués simultanément. Pour la France, par chèque libellé à l'ordre de : Association Mieux Vivre CCP NANCY 4260 26 z. Le paiement peut se faire par deux chèques d'un montant équivalent, le deuxième étant débité à la date de la foire ou par virement direct : IBAN : FR49 2004 1010 1004 2602 6Z03 179 BIC PSSTFRPPNCR

1.15 Annulation du fait de l'exposant : L'absence de l'exposant le jour de la foire est considérée de fait comme une annulation. L'exposant informe l'organisateur de l'annulation de son inscription par écrit. Lorsque l'annulation a lieu, après le 1^{er} juillet 2020, l'organisateur rembourse 50 % de l'inscription, après le 1^{er} septembre 2020, l'inscription n'est plus remboursée. Dans tous les cas, les frais de dossier restent acquis à l'organisateur.

1.16 Hébergement : L'organisateur ne prend aucun hébergement en charge. Voir <http://longwy-tourisme.com/>

1.17 Annulation du fait de l'organisateur et responsabilité : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradations même causées par des conditions climatiques. L'annulation de la foire en cas de force majeure ou suite à une catastrophe naturelle n'entraîne aucun remboursement.

La Foire Bio de la Cussignière est une organisation de l'association MIEUX VIVRE www.mieuxvivre54.org

Siège social : 56, rue Jeanne d'Arc à F-54730 GORCY

Téléphone et fax : + 33 (0)3.82.26.83.19. Courriel : contact@mieuxvivre54.org